

CLOTURE DES ASSISES NATIONALES DE L'INDUSTRIE

Le la est donné, mais des questions restent en suspens

Les assises nationales de l'industrie, clôturées hier au Palais des Nations, après trois jours de travaux, seront-elles vouées à se tenir régulièrement ? La réponse ne pourrait être qu'affirmative. En tous cas, c'est une des recommandations émises par la commission transversale Choix des industries stratégiques qui suggère d'organiser de pareilles rencontres de brainstorming tous les deux à trois ans. Une périodicité opportune dès lors que la relance de l'industrie nationale, finalité de ces assises, ne peut être concrétisée que sur la base d'un suivi régulier. Certes, les assises, organisées en plénière, en ateliers sectoriels et en commissions transversales et qui ont réuni quelque 537 participants, représentants des pouvoirs publics, opérateurs économiques et universitaires notamment, ont permis, ce faisant, d'aboutir, selon le ministre des Participations et de la Promotion de l'investissement, Abdelhamid Temmar, la formulation de propositions pertinentes. Voire de donner le la à cette relance escomptée. Néanmoins, moult questions restent en suspens, et il

ressort également une remise en cause partielle de certains choix du projet de relance industrielle initié par le département ministériel de Abdelhamid Temmar, concernant notamment la nature des filières industrielles existantes ou potentielles à privilégier et la place des investissements directs étrangers par rapport au capital national. Cela étant, et au-delà de la teneur de l'ensemble des recommandations formulées par les onze ateliers et commissions installées, l'appel à poursuivre le débat sur toutes les questions intéressant le monde de l'entreprise a été lancé. Ainsi, entre autres appels lancés également durant la matinée de la journée d'hier, par les participants à la commission Environnement économique de l'entreprise, il a été prononcé de combattre les dérèglements observés dans le fonctionnement de l'importation, relativement à la question de la valeur réelle, notamment l'amélioration de la relation entre l'administration économique et les opérateurs, une relation marquée actuellement par une déconnexion, l'atténuation de la double imposition fiscale des

entreprises à l'IBS et l'IRG, la simplification et l'allègement du système fiscal, une efficacité dans la gestion du foncier économique public et privé au profit des véritables investisseurs.

Mais aussi, des interrogations n'ont pas manqué de surgir quant à la question du financement de cette stratégie de relance industrielle, l'ancien ministre des Finances et modérateur de cette commission, Abdelatif Benachou n'ayant pas manqué d'en appeler à de la prudence et à des arbitrages sérieux car, selon lui, le pays n'est "pas en situation de ressources financières illimitées". Egalement quant au rôle des banques étrangères dans le financement des entreprises, un rôle non remis en cause mais voulu plus efficient, au rôle contraint des banques publiques, la réhabilitation du conseil de la concurrence, la libéralisation de l'importation des services (un règlement de la Banque d'Algérie devant en définir prochainement les modalités financières et techniques), ainsi que la problématique du marché des capitaux et notamment la possibilité

d'achat à terme de devises et de la gestion des risques d'endettement des ménages. Cela étant, ces points et d'autres non moins importants nécessitent une prise en charge durable, au-delà de la question des modalités de pilotage et de l'existence d'une volonté politique, que le chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem qui a clôturé ces assises a formulée. Cela, tout en précisant que cette stratégie qui sera soumise à l'aval du Conseil des ministres, s'inscrit dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire à l'horizon 2025. Cela, même si Abdelaziz Belkhadem a estimé que l'industrialisation nécessite dans sa gestion de la prudence et de la détermination pour ne pas répéter les errements du passé, tout en rendant hommage aux acteurs du processus d'industrialisation. Comme le chef de gouvernement a indiqué que d'autres assises d'envergure sur d'autres thématiques peuvent se tenir à terme et enrichir cette stratégie de relance industrielle.

Chérif Bennaceur

31^e SESSION
DU CONSEIL DES
MINISTRES ARABES

DE LA SANTE

La coopération
et le transfert
de malades relancés

Le chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, a plaidé pour la promotion de la santé dans le monde arabe et à la protection de la production pharmaceutique nationale. «L'Algérie soutiendra les producteurs nationaux et des mesures incitatives accompagneront cette politique», a-t-il précisé. Il a appelé également à la création d'une banque arabe de données pour les essais cliniques et à la coopération entre les pays arabes, notamment en matière de transfert de malades. Des protocoles d'accord ont été signés dans ce sens, notamment avec l'Egypte et la Jordanie.

Ithem B. Tir-Alger (Le Soir). Les travaux de la 31^e session ordinaire du Conseil des ministres arabes de la santé, ouverts, hier, au Sheraton d'Alger, ont constitué l'occasion pour les 18 ministres qui ont pris part à ces travaux de tracer un programme de coopération arabo-arabe qui assure le taux minimum de collaboration, en tenant compte, évidemment, du constat établi lors de cette session ordinaire.

Le chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem, a encouragé, lors de son discours, les multiples formes d'entraide et qui ne seront possibles que par le biais d'un programme de prévention et de modernisation afin de rattraper le retard accusé par certains pays victimes de conflits et de guerres mais qui tient compte des spécificités de chaque Etat.

«Comment les Arabes peuvent-ils développer les programmes de santé de leurs pays ?» s'est interrogé le chef du gouvernement avant d'admettre que la solution passe obligatoirement par la mise en place d'une stratégie claire et moderne. Abdelaziz Belkhadem a estimé que la production pharmaceutique dans chaque pays doit être soutenue et encouragée en mettant en place des mécanismes de régulation et de contrôle. Aussi, il faut redonner aux Croissants-Rouges les moyens pour pouvoir jouer leur rôle, accomplir leur mission et développer la recherche médicale en incitant les chercheurs arabes à participer au développement de la santé. Belkhadem a appelé aussi à la création d'une ONG arabe du type Médecins sans frontières ou Médecins du monde. «Il est de notre devoir de réfléchir sérieusement à mettre en place des mécanismes institutionnels et non institutionnels (NDLR : ONG) qui nous permettent d'apporter aide et assistance sanitaires aux populations civiles sinistrées», a-t-il déclaré. Et d'ajouter : «Jusqu'à quand allons-nous continuer à regarder, passifs, des ONG de tous bords et de toutes obédiences intervenir dans nos pays en l'absence ne serait-ce que d'une seule ONG arabe de dimension internationale ?»

Sur un autre volet et dans le domaine de la coopération et des transferts de malades, le ministre égyptien Hatem El Djaber, président du bureau exécutif du Conseil des ministres arabes de la Santé a évoqué en marge des travaux, qu'un protocole d'accord a été signé entre l'Algérie et l'Egypte permettant aux médecins égyptiens d'apporter leur aide et savoir aux Algériens, notamment dans le domaine de la cardiologie, la transplantation rénale et l'ophtalmologie. Cet accord sera opérationnel à partir du mois de mai 2007 et nombre de malades cancéreux seront transférés en Egypte pour des greffes de la moelle osseuse. Quant au nombre des malades qui devront bénéficier de ce partenariat, le ministre égyptien a précisé que cela dépendra uniquement de l'Algérie.

Par ailleurs, il est à noter que le bureau exécutif du Conseil des ministres arabes s'est réuni mardi dernier en soirée à huis clos pour la préparation de cette réunion dont l'ordre du jour a porté sur la lecture des rapports entre les deux sessions concernant les activités annuelles.

La session a traité également, de la politique des médicaments ainsi que du projet de l'amélioration des services sanitaires.

Cependant, il est attendu que les points devant faire l'objet de recommandations porte essentiellement sur la création de deux fonds arabes. Le premier a trait au développement de la santé et le deuxième à la lutte contre la tuberculose et le sida.

I. T.

UGCAA

Les élections législatives dans la ligne de mire

En prévision des prochaines élections législatives, l'Union générale des commerçants et artisans algériens (Ugcaa) vient d'annoncer son intention de présenter une liste de candidats propre à leur entité.

Au cours d'une conférence de presse, il a été expliqué que cette initiative découle du fait que l'union est une organisation active dans la société et qui compte en son sein des commerçants et artisans de toutes les régions du pays.

En plus de cela, il a été expliqué que les membres de l'UGCAA sont d'ores et déjà représentés dans plusieurs autres organisations à l'exemple des Chambres de commerce et du Cnes.

La décision de participer aux prochaines échéances électorales vise, selon les anima-

teurs du point de presse, à disposer au sein du pouvoir législatif d'une force de proposition parfaitement au fait des préoccupations des commerçants. "Nous avons rencontré beaucoup de problèmes à porter nos doléances aux députés et quand cela a pu être fait, notre dossier n'a pas pu être pris en charge convenablement en raison des priorités politiques des députés", a-t-on expliqué.

Pour ce faire, les responsables de l'UGCAA ont exprimé leur volonté de présenter des candidats à la députation qui puissent par la suite intégrer les différentes commissions parlementaires.

Abordant la question des programmes, l'orateur a soutenu que l'UGCAA dispose d'un programme global, mais que ce dernier comporte des moutures qui cadrent avec la spé-

cialité de chaque type de profession. Il n'en demeure pas moins que le conférencier a développé une approche qui repose sur la qualité individuelle du candidat et non pas le programme d'action. D'après lui, "un bon programme ne fait pas une bonne personne, mais une bonne personne peut faire un bon programme". Afin d'étayer son point de vue, l'orateur a cité comme exemple le nombre important des élus locaux (300) poursuivis en justice.

Enfin, il a été expliqué qu'une commission nationale de participation aux élections législatives a été installée. Cette dernière regroupe les représentants de tous les comités de l'UGCAA.

N. M.

UGTA

Sidi Saïd dresse son bilan

C'est un discours-bilan que le secrétaire général de l'UGTA Abdelmadjid Sidi Saïd a dressé hier lors de son intervention devant les délégués syndicaux ayant pris part aux assises de la Fédération nationale des travailleurs des banques et assurances.

En présence de quelques secrétaires nationaux, le premier responsable de la Centrale syndicale a expliqué en premier lieu "la portée de cette structuration organique de l'UGTA qui aura pour conséquence directe l'augmentation du nombre de fédérations qui passera de 18 à 30 structures horizontales".

Dans ce cadre, il dira que "ce choix a pour principal objectif d'éviter la surcharge au sein d'une même fédération mais également de permettre aux cadres syndicaux concernés d'avoir plus de fluidité dans la revendication et la négociation syndicale, voire être près des travailleurs". Il appellera les congressistes à "être responsables et défendre le principe de la représentation

démocratique syndicale". Sidi Saïd a abordé également le chapitre relatif aux "acquis des travailleurs" décrochés depuis le dixième congrès. A ce titre, il porte d'emblée à la connaissance des présents que le nombre d'adhérents au sein de l'UGTA est passé d'un million 300.000 à 1.560.000, soit une augmentation de 200.000 adhérents.

Dans ce cadre, il dira que la syndicalisation des femmes a connu une hausse de 50.000 adhérentes en 2007, puisque en 2000, le nombre de femmes syndicalistes n'était que de 200.000.

Le même constat est fait pour le secteur privé, qui a connu selon le secrétaire général de l'UGTA, "une adhésion significative, puisque le nombre de sections syndicales est passé de 143 à 1400 représentant 15.000 syndicalistes affiliés à l'UGTA".

Le bilan social a constitué un point "important" dans le discours fait par Sidi Saïd. Pour preuve, "sur 125.000 dossiers de justice enregistrés, il ne reste que 45.000 non réglés, alors que le nombre de dossiers relatifs aux salaires impayés est de 20.000, qui verront, selon Sidi Saïd, "leur règle-

ment définitif à partir d'avril prochain".

Concernant le statut particulier des travailleurs de la Fonction publique, Sidi Saïd annoncera "la révision des salaires à travers la mise en place d'une nouvelle grille des salaires et l'élaboration du code du travail".

Ce congrès constitutif de la Fédération des banques et assurances s'est distingué d'une manière particulière et cela pour plusieurs raisons. La plus importante est relative "à l'héritage de rivalité qui avait caractérisé dans un passé récent l'ex-fédération des travailleurs des finances", sans compter "la rivalité entre cadres syndicaux née au lendemain de la décision prise par la Centrale syndicale de créer une fédération des banques et assurances".

Mais il n'en demeure que les quelques remarques relevées ici et là parmi les congressistes dénotent "d'un certain malaise qui semble voir le jour au sein des structures de la future fédération". D'ailleurs, Sidi Saïd a essayé à travers son intervention de tracer les contours de la nouvelle direction fédérale et ce même si

Abder Bettache